



Association ARGOS 42
109 Chemin de jangelaude
42800 GENILAC
FRANCE
RNA : W423015141
SIREN : 924 667 645
contact@association-argos42.com

Genilac le 07/02/2025

Objet : Inscription de la proposition de loi sur l'interdiction des colliers coercitifs à l'ordre du jour

Mesdames, Messieurs les sénateurs,
Monsieur le Président du Sénat,

Je me permets de vous interpeller au nom de l'association ARGOS42 sur une question essentielle pour le bien-être animal : l'interdiction des colliers étranglants, électriques et à pointes.

En 2023, l'Assemblée nationale a voté une proposition de loi visant à interdire la vente et la promotion de ces dispositifs, unanimement reconnus comme sources de souffrances inutiles pour les animaux. Pourtant, cette avancée cruciale pour la protection animale est aujourd'hui bloquée, faute d'examen par le Sénat.

Ces colliers, loin d'être des outils éducatifs, infligent douleur et stress aux chiens, favorisant des comportements anxieux et agressifs. De nombreux pays ont déjà interdit ces dispositifs, et il est impératif que la France prenne enfin position contre ces pratiques d'un autre temps.

Aussi, nous vous demandons, en votre qualité de sénateur/sénatrice, d'interpeller le Président du Sénat ainsi que votre Président de groupe afin que cette proposition de loi soit inscrite sans délai à l'ordre du jour.

En tant que défenseurs du bien-être animal, nous comptons sur votre engagement et votre soutien pour faire avancer cette cause essentielle.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs les sénateurs, Monsieur le Président du Sénat, l'expression de nos salutations distinguées.

M. PRAUD BAPTISTE
Président Argos42



07 49 10 01 05



www.association-argos42.com



contact@association-argos42.com